

À afficher 16 février 2022 au 16 mars 2022
en vertu des articles L2121-25, L2131-1 et R 2121-11
du code général des collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 février 2022

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Nombre de membres composant le conseil : 55

L'an 2022, le 9 février à 19h03 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 31 janvier 2022

de l'ouverture à la suspension de séance	de la reprise de la séance à la délibération n°2	de la délibération n° 3 à la délibération n°18	de la délibération n° 19 à la fin
Présents : 25	Présents : 44	Présents : 45	Présents :44
Absents : 23	Absents : 1	Absents : 1	Absents : 1
Pouvoirs : 7	Pouvoirs : 10	Pouvoirs : 9	Pouvoirs : 10

A l'ouverture de séance :

Présents : M. ABDOULBAKI, Mme ALPHONSE, Mme ATTIA, M. BEDREDDINE, M. BELTRAN, Mme BENSALID, M. CHARLES, Mme CREACHCADEC, Mme DEHAY, M. DI GALLO, Mme GLEMAS, M. GUEGUEN, Mme GUERIN, M. LE CHEQUER, M. LEGHMIZI, M. MBARKI, M. METTEY, M. MOLOSSI, Mme PEYRAMAURE, Mme PREVIATO, M. SERNE, Mme SERRES, M. STERN, M. TOME, Mme YONIS.

Absents : M. BESSAC - M. CONSALVI – Mme LORCA – M. LAMARCHE – M MADAULE – Mme MENHOUDJ – Mme BONNEAU Mme DEFINEL – Mme BERTIN – M. GALERA – Mme DOUCOURE – M. PERREAU – Mme TERNISIEN
Mme HEDHUIN – Mme KA – M. MOLOSSI T – Mme HEUGAS – Mme HRISTACHE – Mme MAZE – M. GUILLOT – Mme KEITA – M. VIGNERON – M. DELAUNAY

Procurations :

M BESSAC à M. LE CHEQUER, Mme Nathalie LANA à Mme Dominique GLEMAS, Mme Nathalie LELEU à M. Luc DI GALLO, Mme Karine POULARD à M. Olivier STERN, M. Thomas CHESNEAUX à M. Thomas METTEY, M. Wandrille JUMEAUX à Mme Mireille ALPHONSE, M. Yann LEROY à Mme Dominique ATTIA,

A la reprise de séance :

Présents : M. ABDOULBAKI, Mme ALPHONSE, Mme ATTIA, M. BEDREDDINE, M. BELTRAN, Mme BENSALID, Mme BERTIN, M. BESSAC, Mme BONNEAU, M. CHARLES, M. CONSALVI, Mme CREACHCADEC, Mme DEFINEL, Mme DEHAY, M. DI GALLO, Mme DOUCOURE, M. GALERA, Mme GLEMAS, M. GUEGUEN, Mme GUERIN, Mme HEDHUIN, Mme HEUGAS, Mme HRISTACHE, Mme KA, M. LAMARCHE, M. LE CHEQUER, M. LEGHMIZI, Mme LORCA, M. MADAULE, Mme MAZÉ, M. MBARKI, Mme MENHOUDJ, M. METTEY, M. MOLOSSI, M. MOLOSSI, M. PERREAU, Mme PEYRAMAURE, Mme PREVIATO, M. SERNE, Mme SERRES, M. STERN, Mme TERNISIEN, M. TOME, Mme YONIS

Absents :

M. GUILLOT

Procurations : M. Romain DELAUNAY à Mme Loline BERTIN (pour la délibération n°1), M. Florian VIGNERON à M. Philippe LAMARCHE, M. Wandrille JUMEAUX à Mme Mireille ALPHONSE, Mme Nathalie LANA à Mme Dominique GLEMAS, M. Yann LEROY à Mme Dominique ATTIA, Mme Djeneba KEITA à M. Patrice BESSAC, Mme Nathalie LELEU à M. Luc DI GALLO, Mme Méline LE GOURRIEREC à Mme Anne TERNISIEN, M. Thomas CHESNEAUX à M. Thomas METTEY, Mme Karine POULARD à M. Olivier STERN, M Amin MBARKI à Mme Loline BERTIN (à partir de la délibération n°19 jusqu'à la fin de la séance)

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le 1^{er} adjoint, Gaylord LE CHEQUER, la séance est ouverte à 19h03 et a été procédé à l'appel nominal. Le quorum a été constaté avec 25 élus présents en salle.

En vertu de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, par dérogation aux articles L. 2121-17, L. 2121-20, les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Dans tous les cas, un membre de ces organes peut être porteur de deux pouvoirs.

Une demande de suspension de séance a été demandée par Monsieur Stéphan BELTRAN conseiller municipal, il a été prononcé la suspension de séance à 19h03 pour une durée de 30 minutes.

Reprise de la séance :

Le président, Monsieur Patrice BESSAC met fin à la suspension de séance à 20h et effectue de nouveau l'appel nominal. En conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance :

À la majorité des voix (53 voix POUR, 1 abstention : Pierre SERNE), Monsieur Thomas METTEY, conseiller municipal a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

DEL20220209_1 : Débat sur les Orientations Budgétaires 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

3 abstentions: Murielle MAZÉ, Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article Unique : Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022, suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires sur la base duquel s'est tenu le débat.

DEL20220209_2 : Présentation du rapport 2021 sur la situation en matière de développement durable

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DÉCIDE

Article 1 : Prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité pour l'année 2021, joint en annexe.

DEL20220209_3 : Présentation du Rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de la ville de Montreuil - 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DÉCIDE

Article 1 : Prend acte de la présentation du rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de la ville de Montreuil pour l'année 2021

DEL20220209_4 : Présentation du rapport relatif aux recommandations suite aux observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France sur la gestion de la ville pour les exercices 2012 et suivants

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

1 ne participe pas au vote (art L. 2131-11 du CGCT) : Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Prend acte du rapport présentant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise le maire à communiquer à la Chambre régionale des comptes ledit rapport.

DEL20220209_5 : Approbation des conventions "publics et territoires",21-086J relative au Développement de l'accueil en ALSH d'enfants en situation de handicap et 21-116J relative à la création d'un lieu/service ressources au service du Projet Educatif de Territoire (PEdT), entre la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la ville de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les conventions d'objectifs et de financement «Publics et Territoires» n°21-116J et n°21-086J relatives à la création d'un lieu ressource au service du PEdT d'une part et à l'accueil des enfants des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun d'autre part à intervenir entre la Caf de la Seine-Saint-Denis et la Ville, annexées à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer les dites conventions ainsi que les actes administratifs en découlant .

Article 3 : Dit que les recettes en découlant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_6 : Approbation du contrat de relance du logement d'Est Ensemble

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

53 voix pour

1 abstention : Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes du Contrat de relance du logement, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant habilité, à signer ce contrat et tous les documents s'y rapportant dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_7 : Approbation de la convention triennale de partenariat entre la Ville et la Philharmonie de Paris dans le cadre du projet DEMOS 2021- 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention triennale de partenariat 2021-2024 entre la Ville et la Philharmonie de Paris relative au projet Démos, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi qu'à prendre les actes en découlant, à l'exception des avenants.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 12 000 € à la Philharmonie de Paris au titre du présent partenariat pour les années 2021 et 2022 dont 6 000€ au titre de l'année 2021 et 6 000€ au titre de l'année 2022 sous réserve du vote des crédits au budget par le conseil municipal.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_8 : Approbation de l'attribution d'une subvention à l'association sportive de tennis de Montreuil (ASTM) pour des cycles de découverte et de pratique du tennis à destination des écoles élémentaires Henri Wallon et Anatole France pour l'année scolaire 2021/2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de 4 500 € à l'Association Sportive de Tennis de Montreuil (ASTM) pour les cycles de découverte et de pratique du tennis dispensés aux écoles élémentaires Henri Wallon et Anatole France sur l'année scolaire 2021/2022.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_9 : Attribution de subventions aux collèges et lycées de Montreuil dans le cadre des projets scolaires pour l'année scolaire 2021/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement des subventions aux collèges et aux lycées détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 33 214 €, pour la réalisation de projets scolaires au cours de l'année 2021/2022, sous réserve du vote du budget pour l'année 2022.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces nécessaires dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_10 : Remboursement des familles pour le séjour classe de neige

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la proposition d'établir la participation des familles à hauteur de trois quarts du forfait correspondant à une classe de neige de 14 jours.

Article 2 : Approuve la proposition de remboursement des familles sur la base de ce nouveau tarif forfaitaire pour un séjour de 7 jours au lieu de 14 jours.

Article 3 : Indique que les familles ayant payé l'intégralité de leur facture avant le départ de leur enfant au tarif initial pour un séjour de 14 jours, seront remboursées du trop versé établis sur la base de la nouvelle tarification actée à l'article 1 par le Trésor Public et par virement bancaire, après établissement d'un certificat administratif justifiant de leurs participations aux classes de neige concernées.

Article 4 : Dit que les dépenses en découlant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_11 : Approbation de la convention 21-005-CTG entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la ville de Montreuil relative à l'accompagnement du développement d'actions stratégiques dans le cadre de la convention territoriale globale

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement n°21-005 CTG au titre de la CTG entre la Caf de la Seine-Saint-Denis et la Ville, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer les dites conventions ainsi que les actes administratifs en découlant et à les renouveler pour les prochaines années.

Article 3 : Dit que les recettes en découlant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_12 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement relative au fonds national "Publics et Territoires" entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement N° 21-129 PE «Publics et Territoires» relative à l'axe 1 entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve la convention d'objectifs et de financement N° 21-151 PE «Publics et Territoires» relative à l'axe 2 entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise le maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer lesdites conventions dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 4 : Dit que les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_13 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales (Caf) de Seine-Saint-Denis relative au Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance pour la crèche "Ethel Rosenberg"

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement « Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » n°20-410 relatif à la crèche Ethel Rosenberg, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention dès que la présente délibération sera rendue exécutoire ainsi que les actes en découlant, dont les avenants.

Article 3 : Dit que les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_14 : Approbation de la convention de partenariat et de financement 2022-2024 entre la Ville et les Restos du cœur relative aux actions menées par le comité montreuillois de l'association

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Ville et l'Association « Les Restos du Cœur », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_15 : Approbation des conventions entre la Ville et la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2021-2022 pour les centres sociaux Esperanto, Grand Air, Lounès Matoub et La Noue Le Clos Français, et le Service Jeunesse 11-17 (anciennement Service Municipal de la Jeunesse).

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les conventions d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis (CAF) dans le cadre de la prestation de service « Contrat local d'accompagnement à la scolarité », pour les centres sociaux Esperanto, Grand Air, Lounès Matoub et La Noue Le Clos Français, ainsi que pour le Service Jeunesse 11/17ans (anciennement appelé Service Municipal de la Jeunesse), annexées à la présente délibération.

Article 2 : Autorise le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions ainsi que les actes en découlant, à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_16 : Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif des conseillers numériques France Services

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de subvention au titre du dispositif « Conseillers numériques France Services » entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la ville de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_17 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre l'EPT Est Ensemble et la ville de Montreuil dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre l'établissement public territorial Est Ensemble et la ville de Montreuil dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_18 : Approbation de la convention de partenariat relative à la gestion du parvis du collège Georges Politzer entre la Ville de Montreuil, le collège Georges Politzer et l'association DIDATTICA

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat relative à la gestion du parvis du collège Georges POLITZER entre la ville de Montreuil, le collège Georges Politzer et l'association DIDATTICA, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

DEL20220209_19 : Approbation de la convention de délégation entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la ville de Montreuil-sous-Bois pour la gestion d'activité de Planification Familiale au sein des centres de planification intégrés dans les centres Municipaux de Santé Léo Lagrange, Savattero et Daniel Renoult

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de délégation de la gestion de l'activité de planification familiale pour le compte du Département à travers trois Centres de Planification familiale intégrés dans les centres municipaux de santé suivants :

- CMS Savattero sis 1 place Aimé Césaire
- CMS Léo Lagrange sis 3, avenue Léo Lagrange
- CMS Daniel Renoult sis, 31, boulevard Théophile Sueur

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes administratifs en découlant, à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_20 : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre le département de la Seine Saint-Denis et la ville de Montreuil pour l'amélioration de la santé bucco-dentaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de moyens 2021 entre le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville de Montreuil relative à la prévention bucco-dentaire, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_21 : Approbation de la convention de partenariat entre la ville et l'association Belle et Bien

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association Belle et Bien, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs découlant de ces décisions dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20220209_22 : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition par l'Office Public d'Habitation Montreuillois (OPHM) des bâtiments sis 41-45 rue des Papillons et 84 bis-86 rue du Moulin à Vent à Montreuil au profit de la Ville de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux par l'OPHM au profit de la Ville des bâtiments sis 41-45 rue des Papillons et 84 bis-86 rue du Moulin à Vent pour une durée de 5 ans reconductible ;

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la dite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20220209_23 : Approbation de la Convention d'occupation précaire des bâtiments sis 41-45 rue des Papillons et 84 bis-86 rue du Moulin à Vent à Montreuil entre la Ville de Montreuil et l'Association "Le Collectif des Sorins".

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'occupation à titre précaire entre la Ville et le collectif des Sorins des bâtiments sis 41-45 rue des Papillons et 84 bis-86 rue du Moulin à Vent, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la dite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_24 : Adhésion de la Ville de Montreuil à l'association ANVITA (Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants) et désignation du représentant du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA).

Article 2 : Approuve la charte de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) annexée à la présente délibération.

Article 3 : Approuve le versement de la somme de 2 500 € pour l'adhésion à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) au titre de l'année 2022.

Article 4 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant titulaire du conseil municipal en qualité de représentante du conseil municipal au sein de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants.

Article 5 : Prend acte de candidature de Mme Halima MENHOUDJ.

Article 6 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne avec effet immédiat, Mme Halima MENHOUDJ en qualité de représentante du conseil municipal au sein de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA).

Article 7 : Sur proposition du Maire :

Désigne la responsable du service Intégration Egalité et Populations migrantes en qualité de représentante de l'administration au sein de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA).

Article 8 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA)

Article 9 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_25 : Approbation du principe de recours à une concession de service public pour l'exploitation des marchés forains

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
52 voix pour
2 abstentions : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le principe de recourir à une délégation de service public sous forme de concession pour l'exploitation et la gestion des marchés forains, tel que présenté dans le rapport de présentation annexé au présent projet de délibération et ce pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à engager et à mettre en œuvre la procédure de concession de service public.

DEL20220209_26 : Adoption du règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
51 voix pour
3 abstentions : Murielle MAZÉ, Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article unique : Adopte le règlement intérieur de la commission de délégation de service public (C.D.S.P) de la ville de Montreuil, annexé à la présente délibération.

DEL20220209_27 : Adoption du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
51 voix pour
3 abstentions : Murielle MAZÉ, Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article unique : Adopte le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L) de la ville de Montreuil, annexé à la présente délibération.

DEL20220209_28 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la Région Île-de-France concernant les pistes cyclables provisoires de confinement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention n°20009556 entre la ville Montreuil et la Région Ile-de-France portant sur l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif « Aménagement d'un réseau cyclable provisoire lié à la crise sanitaire du COVID 19 », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_29 : Approbation des conventions pour la mise en œuvre du Programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) SEQUOIA

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

48 voix pour

6 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Mireille ALPHONSE, Belaïde BEDREDDINE, Stéphan BELTRAN, Richard GALERA, Florent GUEGUEN, Yann LEROY

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE conclue entre la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), la Métropole Du Grand Paris (coordinateur du groupement) et l'ensemble des membres du groupement, dont la Ville fait partie, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve la convention bilatérale de reversement d'une subvention au titre de l'appel à manifestation (AMI) SEQUOIA, conclue entre la Métropole du Grand Paris (MGP) et la Ville de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Approuve l'avenant à la convention bilatérale entre l'ALEC-MVE et la Ville de Montreuil, pour le versement d'une subvention au titre de l'appel à manifestation (AMI) SEQUOIA, annexée à la présente délibération.

Article 4 : Accepte que le coordinateur du groupement soit la Métropole du Grand Paris.

Article 5 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions et tout autre document en découlant.

Article 6 : Dit que les dépenses et les recettes en résultant seront prélevées et perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_30 : Approbation de la convention entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Montreuil pour l'achat de deux balayeuses électriques dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention FIM 2021 S3 n°1303 entre la ville de Montreuil et la Métropole du Grand Paris dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) 2021.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_31 : Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Montreuil et les entreprises BALAS, COLAS, QUALICONSULT, ALTO et AXA, PROJEXIAL et MEANDRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole transactionnel avec les sociétés BALAS, COLAS, QUALICONSULT, ALTO / AXA, PROJEXIAL, MEANDRE, annexé à la présente.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Autorise le règlement des frais d'expertise qui s'élèvent à 24 000 € TTC.

Article 4 : Autorise le règlement à la société BALAS de la somme de 10 049,52 € TTC au titre de leur facture n°F012111405.

Article 5 : Accepte de percevoir le montant de 92 732,05 € TTC en réparation du préjudice reçu réparti par les parties à l'amiable dans les conditions ci-après :

- 26 % pour BALAS soit 24 110,33 € ;
- 26 % pour COLAS soit 24 110,33 € ;
- 3 % pour QUALICONSULT soit 2 781,98 € ;
- 25 % pour ALTO et AXA soit 23 183,01 € ;
- 15 % pour PROJEXIAL soit 13 909,80 € ;
- 5 % pour MEANDRE soit 4 636,60 €.

Article 6 : Dit que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget des exercices concernés.

DEL20220209_32 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la Région Ile-de France concernant la restauration des Murs à Pêches

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention n°EX058808 entre la ville de Montreuil et la Région Île-de-France portant sur l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif « Soutien à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé d'intérêt régional » pour la restauration des Murs à Pêches.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution. Article 3 : Dit que les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_33 : Mission confiée à l'étude notariale Blanchard-Hautefeuille pour la vente du patrimoine de la Ville concernant le bien sis 134 rue Saint-Denis (lots 331 et 91) cadastré section N n°221 - Abrogation de la délibération du Conseil municipal n° DEL20170628_70 du 28 juin 2017 portant approbation de la cession du bien sis 134 rue Saint-Denis cadastré section N n°221 à Montreuil (93100)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

3 abstentions : Murielle MAZÉ, Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Abroge la délibération DEL20170628_70 du conseil municipal du 28 juin 2017 portant approbation de la cession du bien sis 134 rue Saint-Denis cadastré section N n°221 à Montreuil (93 100).

Article 2 : Confie à l'étude notariale Blanchard-Hautefeuille à Montreuil, la mise en publicité par les moyens adéquats afin d'aboutir à la vente du bien susvisé, sachant que le prix de vente ne pourra être inférieur à l'évaluation rendue par France Domaine pour ce bien.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_34 : Remise gracieuse portant sur la redevance pour l'année 2021 due par le Red Star Club Montreuillois section "Musclation" (RSCM)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour le RSCM pour le titre émis concernant la redevance de l'année 2021 pour les locaux sis 7 rue de la Beaune.

Article 2 : Accepte l'annulation de la recette d'un montant de 12 373,62 € effectuée sur l'exercice budgétaire en cours.

Article 3 : Charge monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, d'informer le Trésorier municipal de cet avis favorable.

DEL20220209_35 : Cession par la Ville de Montreuil d'une partie de la parcelle sise 83 rue Victor Hugo cadastrée section AK n° 251 au profit de l'OPHM

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

8 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Stéphan BELTRAN, Murielle BENSARD, Nassera DEFINEL, Florent GUEGUEN, Anne-Marie HEUGAS, Yann LEROY, Murielle MAZÉ, Amin MBARKI

DÉCIDE

Article 1 : Autorise la cession d'un terrain d'une superficie de 69 m², dépendant de la parcelle sise 83 rue Victor Hugo cadastrée section AK n° 251, représenté par le lot A sur le plan dressé le 21 décembre 2021 par le cabinet de Forest et Associés, au profit de l'OPHM, au prix de 1 € symbolique. Les frais d'actes et leur suite resteront à la charge de l'OPHM.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire en sa qualité de représentant de la Commune de Montreuil, sa représentante ou son représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_36 : Attribution d'une subvention pour dépassement de la charge foncière de référence à l'Office Public de l'Habitat Montreuillois et signature d'une convention de réservation de logements pour la réalisation d'un immeuble de vingt-trois logements sociaux situés 17-19, rue Édouard Vaillant

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

8 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Stéphane BELTRAN, Murielle BENSARD, Nassera DEFINEL, Florent GUEGUEN, Anne-Marie HEUGAS, Yann LEROY, Murielle MAZE, Amin MBARKI

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une subvention de 145 000 euros à l'Office Public de l'Habitat Montreuillois pour la réalisation d'un immeuble de vingt-trois logements locatifs sociaux sis 17-19 rue Édouard Vaillant.

Article 2 : Approuve la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire, et tout acte permettant le versement de la subvention.

Article 4 : La dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice concerné.

DEL20220209_37 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de L'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM) d'un emprunt d'un montant global de 3917735€, consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la construction de 23 logements locatifs sociaux sis 17/19 rue Édouard Vaillant à Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

8 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Stéphane BELTRAN, Murielle BENSARD, Nassera DEFINEL, Florent GUEGUEN, Anne-Marie HEUGAS, Yann LEROY, Murielle MAZÉ, Amin MBARKI

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM), pour le remboursement d'un contrat de prêt d'un montant global de 3 917 735,00 €, destiné à financer la construction de 23 logements (6 PLAI, 13 PLUS, 4 PLS) sis 17/19 rue Édouard Vaillant à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt :

- Contrat n°130 693 constitué de 5 lignes de prêt
- Contrat n°130 694 constitué de 6 lignes de prêt

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation de 30 % des 23 logements (6 PLAI, 13 PLUS, 4 PLS) que compte l'opération, soit 7 logements, pour la durée du prêt concerné.

DEL20220209_38 : Octroi par la ville d'une garantie autonome au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale - 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

53 voix pour

1 abstention : Murielle MAZÉ

DÉCIDE

Article 1 : Décide que la Garantie de la ville de Montreuil est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2022 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Montreuil est autorisée à souscrire pendant l'année 2022, ;

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la ville de Montreuil pendant l'année 2022 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- et si la Garantie est appelée, la ville de Montreuil s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le maire de la ville de Montreuil au titre de l'année 2022 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

Article 2 : Autorise le maire de la ville de Montreuil, pendant l'année 2022, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la ville de Montreuil, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

Article 3 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL20220209_39 : Modalités de mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à la filière médico-sociale pour le cadre d'emploi des sages-femmes territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que tous les articles de la délibération du 7 février 2018 relatifs aux principes généraux de la mise en place du RIFSEEP sont rappelés et applicables pour la mise en œuvre du dispositif au cadre d'emploi des sages-femmes territoriales (filiale médico-sociale).

Article 2 : Dit que le cadre d'emploi des sages-femmes territoriales est subdivisé en groupes de fonction pour lesquels les montants « plancher » et « plafond » du régime indemnitaire qui peut être servi sont précisés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DEL20220209_40 : Adhésion de la Ville à l'Association des archivistes français (AAF)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion à l'association des archivistes français à compter de l'exercice 2022.

Article 2 : Approuve le versement de la somme de 200 € pour l'adhésion à l'association des archivistes français au titre de la cotisation pour l'année 2022.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous les documents y afférents.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 5 : Procède au scrutin public à la désignation d'un mandataire et d'un bénéficiaire au sein de l'association des archivistes français.

Article 6 : Prend acte de la candidature de :

– Pour le mandataire : Mme Alexie LORCA

– Pour le bénéficiaire, sur proposition de Monsieur le maire, le responsable des archives et de la documentation, en tant qu'agent territorial.

Article 7 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Alexie LORCA mandataire et le responsable des archives et de la documentation, en tant que bénéficiaire, au sein de l'association des archivistes français, avec effet immédiat.

DEL20220209_41 : Attribution de mandats spéciaux aux élus

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

2 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Alexie LORCA, Halima MENDOUDJ

DÉCIDE

Article 1 : Attribue mandat spécial pour la mission en Palestine menée par le RCDP du 12 au 18 février 2022 à Madame Alexie LORCA qui sera amenée à effectuer un déplacement en Palestine, sous réserve des restrictions de voyage liées à la Covid 19, dans le cadre de la coopération avec Beit Sira et du projet avec le Centre Al-Bustan.

Article 2 : Attribue mandat spécial pour la mission au Sénégal concernant le 9^e Forum de l'eau à Dakar du 21 au 27 mars 2022 à Madame Halima MENHOUDJ, sous réserve des restrictions de voyage liées à la Covid 19, dans le cadre du projet assainissement et eau de la coopération Montreuil-Yelimané et de l'invitation de Cités Unies France.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

53 voix pour

1 abstention : Pierre SERNE.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 est approuvé.

VCEU

Vœu proposé par Pierre SERNE - en soutien à la demande de rencontre avec la présidente de région de la part des représentants des parents d'élèves et des personnels de la Cité scolaire Jean Jaurès de Montreuil

ADOPTÉ (UNANIMITÉ)

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2021_825	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 octobre 2019 – concession 79574	31/10/21
DEC2021_826	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 avril 2019 – concession 79575	31/10/21
DEC2021_827	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 septembre 2021 – concession 79576	01/11/21
DEC2021_828	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 décembre 2025 – concession 79577	03/11/21
DEC2021_829	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 janvier 2010 – concession 79578	04/11/21
DEC2021_830	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 janvier 2020 – concession 79579	04/11/21
DEC2021_831	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 mars 2020 – concession 79580	04/11/21
DEC2021_832	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 juin 2025 – concession 79581	04/11/21
DEC2021_833	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 novembre 2021 – concession 79582	04/11/21
DEC2021_834	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 octobre 2021 – concession 79583	04/11/21
DEC2021_835	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 décembre 2020 – concession 79584	04/11/21
DEC2021_836	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 novembre 2021 – concession 79585	05/11/21
DEC2021_837	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 juin 2022 – concession 79586	05/11/21
DEC2021_838	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 novembre 2021 – concession 79587	05/11/21
DEC2021_839	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 janvier 2021 – concession 79588	05/11/21
DEC2021_840	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 janvier 2021 – concession 79589	06/11/21
DEC2021_841	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 juin 2020 – concession 79590	06/11/21

DEC2021_842	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 octobre 2018 – concession 79591	06/11/21
DEC2021_843	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 mai 2018 – concession 79592	07/11/21
DEC2021_844	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 août 2020 – concession 79593	08/11/21
DEC2021_845	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 novembre 2021 – concession 79594	06/11/21
DEC2021_846	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 mars 2019 – concession 79595	09/11/21
DEC2021_847	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 octobre 2019 – concession 79596	10/11/21
DEC2021_848	Intégration et populations migrants	Égalité au Logement (DIHAL) pour la résorption du squat de la rue des Néfliers à Montreuil via l'accompagnement des familles dans un parcours d'inclusion sociale global.	17/11/21
DEC2021_849	SACOP	Attribution du marché n° 2021S08986 Prestations d'accompagnement de la démarche qualité de vie au travail, prévention des risques psycho sociaux avec réalisation d'un diagnostic et d'un plan de prévention	30/11/21
DEC2021_850	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Messieurs XX et XX pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil	22/06/21
DEC2021_851	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur XX pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil	15/06/21
DEC2021_852	Culture	Acceptation par la Ville du don d'une œuvre « Sans titre » de Ben-Ami Koller	18/10/21
DEC2021_853	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 novembre 2021 – concession 79597	10/11/21
DEC2021_854	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 mars 2020 – concession 79598	10/11/21
DEC2021_855	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 juin 2020 – concession 79599	10/11/21
DEC2021_856	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 novembre 2021 – concession 79600	10/11/21
DEC2021_857	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 octobre 2021 – concession 79601	12/11/21
DEC2021_858	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 janvier 2019 – concession 79602	13/11/21
DEC2021_859	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 janvier 2021 – concession 79603	13/11/21
DEC2021_860	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 octobre 2021 – concession 79604	13/11/21
DEC2021_861	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 septembre 2019 – concession 79605	13/11/21
DEC2021_862	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 août 2017 – concession 79606	13/11/21
DEC2021_863	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 octobre 2021 – concession 79607	13/11/21
DEC2021_864	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 novembre 2021 – concession 79608	13/11/21
DEC2021_865	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 octobre 2021 – concession 79609	13/11/21
DEC2021_866	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 octobre 2021 – concession 79610	13/11/21
DEC2021_867	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 janvier 2021 – concession 79611	13/11/21
DEC2021_868	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 juin 2021 – concession 79612	13/11/21
DEC2021_869	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 février 2016 – concession 79613	13/11/21
DEC2021_870	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 janvier 2021 – concession 79614	13/11/21
DEC2021_871	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 novembre 2021 – concession 79615	15/11/21
DEC2021_872	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 octobre 2019 – concession 79616	15/11/21
DEC2021_873	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 16 novembre 2021 – concession 79617	16/11/21
DEC2021_874	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 novembre 2020 – concession 79618	16/11/21
DEC2021_875	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 décembre 2020 – concession 79619	16/11/21
DEC2021_876	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 novembre 2021 – concession 79620	17/11/21
DEC2021_877	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 novembre 2021 – concession 79621	17/11/21
DEC2021_878	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 mars 2020 – concession 79622	18/11/21

DEC2021_879	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 juillet 2008 – concession 79623	18/11/21
DEC2021_880	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 juillet 2018 – concession 79624	18/11/21
DEC2021_881	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 mars 2019 – concession 79625	18/11/21
DEC2021_882	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 octobre 2010 – concession 79626	18/11/21
DEC2021_883	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 octobre 2020 – concession 79627	18/11/21
DEC2021_884	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 novembre 2021 – concession 79628	18/11/21
DEC2021_885	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 janvier 2021 – concession 79629	18/11/21
DEC2021_886	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 novembre 2015 – concession 79630	18/11/21
DEC2021_887	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 19 novembre 2021 – concession 79631	19/11/21
DEC2021_888	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 19 novembre 2021 – concession 79632	19/11/21
DEC2021_889	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 19 novembre 2021 – concession 79633	19/11/21
DEC2021_890	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 juin 2021 – concession 79634	22/11/21
DEC2021_891	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 novembre 2021 – concession 79635	22/11/21
DEC2021_892	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 novembre 2021 – concession 79636	23/11/21
DEC2021_893	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 novembre 2021 – concession 79637	23/11/21
DEC2021_894	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 16 avril 2021 – concession 79638	24/11/21
DEC2021_895	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 août 2019 – concession 79639	24/11/21
DEC2021_896	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 novembre 2021 – concession 79640	24/11/21
DEC2021_897	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 novembre 2021 – concession 79641	25/11/21
DEC2021_898	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 novembre 2021 – concession 79642	25/11/21
DEC2021_899	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	22/10/21
DEC2021_900	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	25/11/21
DEC2021_901	Environnement	Attribution d'une subvention à M. XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	25/11/21
DEC2021_902	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	22/10/21
DEC2021_903	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	25/11/21
DEC2021_904	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	22/10/21
DEC2021_905	Environnement	Attribution d'une subvention à M. XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	25/11/21
DEC2021_906	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	22/10/21
DEC2021_907	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	25/11/21
DEC2021_908	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	22/10/21
DEC2021_909	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	22/10/21
DEC2021_910	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	22/10/21
DEC2021_911	SACOP	Attribution du marché n° 2021S09590 relatif à une mission de contrôle technique pour la reprise structurelle et le réaménagement du RDC école Henri Wallon.	09/12/21
DEC2021_912	SACOP	Attribution du marché n° 2021S09591 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reprise structurelle et le réaménagement du RDC école Henri Wallon.	09/12/21

DEC2021_913	SACOP	Acceptation de la modification n° 2 au marché subséquent n° 3 relatif aux travaux d'aménagement et VRD de la place et du square républicain.	09/12/21
DEC2021_914	SACOP	Acceptation de la modification n° 2 au marché n° 2019S00089 – maintenance préventive et curative, réparation et remplacement des systèmes de contrôles d'accès et alarmes anti-intrusions.	09/12/21
DEC2021_915	Sports	Approbation de la convention de mise à disposition par l'Établissement Public Territorial Est Ensemble Grand Paris de la piscine des Murs à Pêches à la ville de Montreuil.	09/12/21
DEC2021_916	Ressources Humaines	Attribution d'une aide exceptionnelle à Mme XX, agente de la ville	25/11/21
DEC2021_917	Ressources Humaines	Attribution d'une aide exceptionnelle à M. XX, agent de la ville	25/11/21
DEC2021_918	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 février 2018– concession 79643	25/11/21
DEC2021_919	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 novembre 2021– concession 79644	26/11/21
DEC2021_920	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 juillet 2020– concession 79645	26/11/21
DEC2021_921	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 mars 2021– concession 79646	26/11/21
DEC2021_922	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 avril 2020– concession 79647	27/11/21
DEC2021_923	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er décembre 2021 – concession 79648	27/11/21
DEC2021_924	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mai 2013 – concession 79649	27/11/21
DEC2021_925	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 février 2021 – concession 79650	27/11/21
DEC2021_926	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 29 novembre 2021 – concession 79651	29/11/21
DEC2021_927	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 mars 2020 – concession 79652	29/11/21
DEC2021_928	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 novembre 2021 – concession 79653	29/11/21
DEC2021_929	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 1er décembre 2021 – concession 79654	01/12/21
DEC2021_930	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 1er décembre 2021 – concession 79655	01/12/21
DEC2021_931	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 mai 2015– concession 79656	01/12/21
DEC2021_932	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 mai 2020– concession 79657	01/12/21
DEC2021_933	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 janvier 2015– concession 79658	01/12/21
DEC2021_934	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 février 2021– concession 79659	01/12/21
DEC2021_935	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 décembre 2021– concession 79660	02/12/21
DEC2021_936	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 décembre 2021– concession 79661	03/12/21
DEC2021_937	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 novembre 2021– concession 79662	04/12/21
DEC2021_938	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 décembre 2021– concession 79663	06/12/21
DEC2021_939	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 novembre 2021– concession 79664	07/12/21
DEC2021_940	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 avril 2018– concession 79665	07/12/21
DEC2021_941	Service juridique	Indemnisation du sinistre 2021-20– M. XX	21/12/21
DEC2021_942	Service juridique	Approbation du protocole transactionnel entre la Ville et M. XX	30/12/21
DEC2021_943	SACOP	Attribution du marché n° 2021F10031 Fourniture de produits noirs	22/12/21
DEC2021_944	SACOP	Attribution du marché n° 202S 09662 maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour la résorption du squat des Néfliers	16/12/21
DEC2021_945	SACOP	Attribution du marché n° 2021S09665 Mise à disposition d'un panorama de presse régionale quotidien	14/12/21
DEC2021_946	SACOP	Attribution du marché n° 2021S09587 Acquisition d'un système d'information et d'archivage pour la Ville de Montreuil.	14/12/21
DEC2021_947	SACOP	Acceptation de la modification n° 2 au marché n° 201818BAT13S prestations de maintenance des ascenseurs et appareils de levage de la ville et de son CCAS	21/12/21
DEC2021_948	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché n° 2020S04473 relatif aux prestations d'accompagnement de type coaching à destination des agents de la Ville de Montreuil - LOT 1 Accompagnement individuel et en groupe	24/12/21

DEC2021_949	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché n° 2020S04473 relatif aux prestations d'accompagnement de type coaching à destination des agents de la Ville de Montreuil - LOT 1 Accompagnement individuel et en groupe	24/12/21
DEC2021_950	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché n° 2020S04473 relatif aux prestations d'accompagnement de type coaching à destination des agents de la Ville de Montreuil - LOT 1 Accompagnement individuel et en groupe	24/12/21
DEC2022_001	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché n° 201717PEN72S Restauration collective en liaison froide pour le multi accueil Lounès Matoub	15/12/21
DEC2022_002	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la Ville de Montreuil aux Restos du Coeur pour deux locaux sis 70 rue Douy Delcupe à Montreuil (93100)	13/12/22
DEC2022_003	Service Juridique	Indemnisation du sinistre 2021-37-XX	11/01/22
DEC2022_004	SACOP	Attribution du marché n°2021S10060 Étude de préfiguration du business plan et du dimensionnement de la SPL nouvellement créée	11/01/22
DEC2022_005	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21/09/21– concession 79666	07/12/21
DEC2022_006	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18/01/18– concession 79667	07/12/21
DEC2022_007	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29/11/21 – concession 79668	07/12/21
DEC2022_008	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22/10/20 – concession 79669	08/12/21
DEC2022_009	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 08/12/21 – concession 79670	08/12/21
DEC2022_010	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 09/12/21 – concession 79671	09/12/21
DEC2022_011	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10/12/21 – concession 79672	10/12/21
DEC2022_012	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29/10/21 – concession 79673	10/12/21
DEC2022_013	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31/07/21 – concession 79674	10/12/21
DEC2022_014	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 09/07/20 – concession 79675	11/12/21
DEC2022_015	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10/10/20 – concession 79676	13/12/21
DEC2022_016	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27/11/21 – concession 79677	14/12/21
DEC2022_017	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 05/11/21 – concession 79678	14/12/21
DEC2022_018	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21/02/21 – concession 79679	15/12/21
DEC2022_019	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 16/12/21 – concession 79680	16/12/21
DEC2022_020	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30/01/21 – concession 79681	16/12/21
DEC2022_021	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11/01/21 – concession 79682	16/12/22
DEC2022_022	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17/12/21 – concession 79683	17/12/21
DEC2022_023	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17/12/21 – concession 79684	17/12/21
DEC2022_024	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17/04/21 – concession 79685	17/12/21
DEC2022_025	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22/10/21 – concession 79686	17/12/21
DEC2022_026	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11/08/17 – concession 79687	17/12/21

QUESTIONS ORALES

Questions orales lues en séance

Questions transmises par Pierre SERNE

Question orale 1 : concernant la situation des résidents de l'ancien foyer Bara

Une réponse sera apportée par écrit par l'élu en charge du dossier, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale 2 : concernant la prise en compte défailtante des plaintes de femmes victimes de violence au commissariat de Montreuil

Une réponse sera apportée par écrit par l'élu en charge du dossier, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale 3 : concernant la mise à disposition des locaux de l'ancien centre de santé Savattero pour l'association Observatoire du partage

Une réponse sera apportée par écrit par l'élu en charge du dossier, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Questions transmises par Choukri YONIS

Question orale 1 : programmation de la rénovation des écoles

Une réponse sera apportée par écrit par l'élu en charge du dossier, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale 2 : cession de parcelle dans les MAP et usage du droit de préemption

Une réponse sera apportée par écrit par l'élu en charge du dossier, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale 3 : hausse du prix de l'énergie et OPHLM

Une réponse sera apportée par écrit par l'élu en charge du dossier, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 00h28.

Fait à Montreuil, le 15 février 2022

Pour le maire, par délégation

Le directeur des Démarches,
du Droit et du Document,

Thibaud MATHYS

